Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss foresty journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 133 (1982)

Heft: 7

Artikel: Quelques aspects de la formation professionnelle des forestiers-bûcherons dans le canton de Vaud

Autor: Reymond, C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-764931

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quelques aspects de la formation professionnelle des forestiers-bûcherons dans le canton de Vaud

Par *Ch. Reymond,* Lausanne Oxf.: 945.33:(494.45)

Le 14 avril 1958, le règlement cantonal sur l'apprentissage dans la profession de forestier-bûcheron entrait en vigueur et, ce même jour, le premier apprenti commençait sa formation. Il fut rapidement suivi de cinq collègues, plusieurs étant des ouvriers déjà en activité en forêt, qui constituèrent la première équipe des apprentis vaudois.

Entre 1960 et 1970, la volée moyenne annuelle fut de 16 à 19 jeunes gens; elle passa à 30, puis à 35, dans les années de 1970 à 1980. Et en été 1981, 54 élèves vaudois ont signé un contrat d'apprentissage. Si l'on ajoute les dix Valaisans et les trois Genevois, ce sont donc au total 67 garçons qui fréquentent les cours professionnels dans le canton de Vaud.

On peut concevoir l'effort d'organisation, d'adaptation et d'imagination qui a été réalisé pour absorber ce flot ... et apporter à ces jeunes les bases indispensables à leur métier.

Notons, en passant, que le 15 février 1966 le règlement fédéral concernant la formation et l'examen de fin d'apprentissage des forestiers-bûcherons entrait en vigueur et annulait ainsi le règlement vaudois de 1958.

Nous n'allons pas raconter les péripéties de cette aventure qu'est la formation professionnelle de nos forestiers-bûcherons, puisque chaque canton la vit à sa manière et à des stades divers d'avancement, mais simplement évoquer quelques aspects de celle-ci, qui sont particuliers, nous semble-t-il, à l'expérience vaudoise.

Cours centraux

Le premier «cours central» pour nos apprentis eut lieu à Gimel en mai 1959 et c'était un cours de soins culturaux.

L'idée en naquit lors d'une visite à l'Ecole professionnelle et commerciale de Lausanne, installée dans un bâtiment, alors tout récent, où les classes d'apprentis disposaient d'une salle de cours attenante à un atelier ou

à un laboratoire. On avait ainsi la possibilité d'illustrer et d'exercer séance tenante la matière enseignée. Puisque la forêt ne pouvait pas être transportée dans une salle d'école, il nous fallait faire le contraire: grouper et transporter les apprentis dans l'atelier «forêt» ... Ainsi commencèrent ces «cours centraux», dont le but était d'uniformiser les méthodes, de montrer aux jeunes gens certains éléments que leurs patrons ne pouvaient pas toujours leur apporter, de développer la prévention des accidents.

Jusqu'à maintenant pas moins de 110 cours ont été organisés dans notre canton en exploitation des bois, sylviculture, débardage (avec force difficultés...!), entretien de chemins, génie forestier.

Aujourd'hui, les cours centraux, baptisés «cours d'introduction», sont prévus systématiquement et très officiellement par la loi fédérale sur la formation professionnelle du 19 avril 1978, à son article 16.

Soulignons cependant et fortement que l'apprentissage se déroule chez un patron, praticien, *responsable* de la formation de son élève, et que les cours centraux sont là pour l'appuyer, pour expliquer certaines méthodes, mais non pour se substituer à lui.

Centre de formation

Les forestiers-bûcherons vaudois ont de la chance ... A notre connaissance, ils sont les seuls en Suisse à disposer de leur propre école, le Centre de formation professionnelle, ou plus simplement Centre forestier du Mont-sur-Lausanne.

A vrai dire, ce centre, pour le moment un unique bâtiment, où le bois est largement utilisé, sert à plusieurs fins: il abrite le bureau romand de Lignum, il est le lieu de dépôt et d'entretien du matériel d'enseignement et de travail; le lieu où lors des cours centraux peut être effectuée la présentation d'outils, d'objets, de films, de la vidéo, largement utilisée dans l'étude des positions et mouvements en vue de la prévention des accidents et des maladies professionnelles; c'est enfin un lieu de rencontre, séances et réunions. Le Centre a permis de trouver la parade contre les intempéries, qui autrefois pouvaient perturber gravement les cours centraux.

Et ce n'est peut-être pas la moindre particularité du Centre de formation du Mont que les moniteurs-enseignants sont aussi des forestiers-bûcherons, qui, entre les périodes de cours ou en alternance avec ceux-ci, effectuent, pour des communes, coupes et travaux culturaux, à des prix fixés à la tâche ou en régie, restant ainsi en contact direct avec la pratique.

Stages

Vaud s'étend sur les trois grandes régions du pays, Jura, Plateau et Alpes, où, sur le plan forestier, les conditions présentent des différences notables. De plus, les places d'apprentissage ne sont pas équivalentes, certaines donnant du fait de leur organisation à certaines branches du métier un poids peut-être excessif.

Cette situation a conduit à l'instauration du «stage». C'est une période de quatre mois, à la fin de la deuxième année, où tous les jeunes gens quittent leur patron principal pour s'en aller travailler dans une autre région du canton. On passe du Jura au Plateau, ou du Plateau aux Alpes, ou des Alpes au Jura, etc. Ambiance différente, travaux différents, autres propriétaires et autres coéquipiers, le stage représente assurément un enrichissement. Bien sûr que l'organisation de cette migration n'est pas une chose très simple en tenant compte de tous les paramètres, échanges entre les employeurs, choix d'une place adaptée, besoin des patrons, vœux des apprentis, distances, mais, année après année, nous y arrivons!!! Remarquons aussi que les cantons du Valais et de Genève participent depuis quelques temps à ce vaste brassage.

Avenir

En son temps, l'introduction de l'apprentissage a permis, on peut bien l'affirmer, de sauver le métier. La profession a trouvé un certain panache, les vides ont été à peu près comblés, les ouvriers devenus âgés ont pu être remplacés, on dispose d'un corps de gardes forestiers et de forestiers-bûcherons digne de ses prédécesseurs, solide, comprenant et connaissant les problèmes de la forêt.

Mais, malgré cela et malgré que le canton de Vaud n'ait jamais formé autant d'apprentis, l'avenir cause quelques soucis ... Que deviennent ces jeunes forestiers-bûcherons? Où et pourquoi disparaissent-ils après leur formation? Qu'est-ce qu'il leur manque? Sans doute y a-t-il à ces pertes plusieurs causes dont le besoin d'évasion, de changement, les facilités de déplacement et de voyage ne sont peut-être pas les moindres?! Mais cela n'est pas une explication suffisante! Nous croyons que l'économie forestière, en tout cas dans notre canton, n'a pas résolu deux problèmes — pourra-t-elle d'ailleurs les résoudre jamais entièrement? — : celui de la santé et de la protection des ouvriers et celui de la facilité dans le travail, au sens où on l'entend aujourd'hui tout au moins.

Le métier reste fatigant, dangereux, il use son homme, les machines introduites, en particulier les tronçonneuses et les écorceuses portatives, n'ont

pas diminué la peine du bûcheron, au contraire elles l'assourdissent, l'intoxiquent et lui démolissent le dos... Exagération? Peut-être! En tout cas, soucis à prendre très au sérieux.

La plupart des métiers connaissent les conventions collectives, cantonales ou nationales. Le jeune ouvrier sait ce qui l'attend, il sait quels seront ses avantages, ses droits, même sa rétribution. Le jeune forestier-bûcheron lui ne le sait pas trop ou, ce qui est pire, il se fait des illusions sur ce qui l'attend. Avantages sociaux relativement limités, diversité des employeurs et réticences à engager des jeunes, exigeants bien sûr, pas toujours très commodes aussi, fougueux souvent, mis en concurrence avec une main-d'œuvre locale, soi-disant bon marché, travailleuse, mais souvent incompétente et imprudente.

Souhaitons que bien avant le prochain congrès de la Société forestière suisse dans notre canton, en l'an 20.., nous puissions annoncer non seulement la réponse à ces soucis. mais aussi et surtout le remède ... Nous nous y employons déja...!

Zusammenfassung

Einige Aspekte der Berufsausbildung der Forstwarte im Kanton Waadt

Pro Jahr werden 50 Lehrlinge ausgebildet. Seit 20 Jahren werden zentrale Kurse durchgeführt. Der Kanton besitzt ein eigenes Berufsbildungszentrum. Die Lehrlinge müssen ein Praktikum absolvieren. Ein Blick in die Zukunft zeigt einige Sorgen auf.

Übersetzung: *U. Müller*